



La Défense, le 22 mai 2018

MESSAGE 2018 - 16

Compte-rendu d'audience avec Monsieur Eric MORVAN, Directeur Général de la Police Nationale 18 mai 2018

Cher(e)s collègues,

Le 18 mai 2018, le secrétariat général du SCPN a été reçu par M. Éric MORVAN, directeur général de la police nationale. Cette visite de courtoisie a été également l'occasion d'aborder des thèmes actuels centraux, auxquels le DGPN s'est montré très attentif.

Nous avons dans un premier temps alerté le directeur général sur les orientations parfois insupportables que prenait l'expression syndicale, notamment chez certaines organisations, qui nuisent à l'image de la police nationale en usant de campagnes diffamatoires contre des commissaires de police, y compris par voie de presse. Nous avons avisé le DGPN des méthodes que nous déployons pour contrer ces pratiques inadmissibles (droits de réponses dans la presse, solutions juridiques, recours). Ce dernier s'est montré préoccupé par ces campagnes, et nous a assuré de sa vigilance quant au climat social qui pourrait régner à l'occasion des prochaines élections professionnelles. Il a démontré un soutien effectif pour les commissaires de police injustement attaqués dans le fond et dans la forme.

A la suite du droit de réponse du SCPN dans la presse sur le montant des primes du corps de conception et de direction, en réaction à la publication d'un témoignage anonyme d'un policier démissionnaire dans « Le Parisien », et afin de contrecarrer les fausses informations circulant souvent quant à des montants fantaisistes perçus par nos collègues, nous avons abordé la question des critères d'attribution de l'IRP. Nous avons dénoncé une nouvelle fois l'opacité totale du système de répartition de la part résultats de l'IRP : postes à emplois et en centrale sur-représentés, postes de jeunes commissaires et en services territoriaux sous-représentés, avec des écarts particulièrement flagrants à la DCSP. Le directeur général nous a fait savoir qu'il n'était pas opposé au principe de la mise en place d'un chantier de réflexion à ce sujet.

La question de la gestion RH du corps des commissaires posant manifestement de plus en plus question, nous avons attiré l'attention du DGPN sur la grande difficulté dans laquelle se trouve actuellement le DMGCP, dont les moyens, notamment humains, ne lui permettent aucunement de mener à bien des travaux de fond qualitatifs et prospectifs sur la gestion du corps quelle que soit la bonne volonté de ses personnels. Nous avons souligné les lenteurs de la DRCPN, notamment quant à la parution des textes sur la linéarisation de l'échelon HEBbis, afin de mettre en exergue des problématiques structurelles au sein de cette direction. Le DGPN s'est montré attentif, et nous a assuré qu'un projet d'absorption de la DRCPN par le secrétariat général du ministère de l'Intérieur n'était pas du tout à l'ordre du jour.

En tout état de cause, nous avons affirmé notre volonté de disposer pour le corps de véritables règles de gestion, en insistant sur le fait que le projet de charte de gestion du corps de conception et de direction ne constituait quant à présent qu'un document de compilation de textes, sans vision stratégique et dénué de pouvoir normatif. Le DGPN a convenu qu'un travail de fond devait être engagé de manière à tracer le sillon de véritables parcours de carrière pour les commissaires de police, au moyen d'un document convenablement calibré.

D'une manière générale, nous avons partagé des vues convergentes sur la nécessité de s'interroger sur les profils de recrutement dans la police nationale dans les années à venir, notamment en ce qui concerne l'intégration de profils scientifiques et la gestion des hauts potentiels, que l'administration peine encore à définir.

C'est donc naturellement que le projet d'académie de police a été débattu. Le DGPN nous a fait savoir qu'à ce stade de la réflexion, manifestement encore précoce, il était ouvert à toutes les propositions. Nous lui avons signifié que le SCPN jouerait un rôle éclairé et constructif, précisant que nous avons déjà entamé une réflexion sur ce sujet en nous appuyant sur notre réseau de délégués, et que nous serions en mesure de produire des propositions réfléchies et dénuées de tout esprit démagogique sur ce sujet qui anime les débats.

Nous avons également abordé la question du galonnage du corps des officiers, sujet pour lequel il paraît indispensable que l'administration fasse des propositions claires et réglementaires. La DGPN y travaille activement.

Enfin, nous avons évoqué les structures de la police nationale, le directeur général nous a fait savoir que l'idée d'une disparition des forces de police dans certains départements au bénéfice exclusif de la gendarmerie nationale n'était pas du tout à l'ordre du jour.

Cette audience s'est déroulée en parfaite courtoisie avec un directeur général attentif et résolument humain.

Le secrétariat général du SCPN

Secrétaire général
David LE BARS
01 49 67 02 40
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Jérémie DUMONT
01 49 67 02 42
06 08 95 77 84
jeremie.dumont@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr